



Pension alimentaire délai de prescription

Par **Christelle81**, le **17/02/2023** à **09:22**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir le délai de prescription concernant le paiement de pension alimentaire. J'ai lu que a priori les choses étaient passées de 5 à 10 ans .

Et aussi que si on a fait une procédure judiciaire par exemple cela repousser aussi la durée.

Car de mon côté les 5 ans arrivent au 1 mars de cette année (!) Après avoir effectué depuis le début des actions avec huissier et ayant effectué une procédure judiciaire où la personne a été condamnée à 6 mois avec sursis avec 2 ans de suivi.

Et là il recommence à ne plus payer ou plutôt son employeur ce mois ci n'a pas effectuer de versement auprès de la Caf.

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **17/02/2023** à **09:32**

Bonjour et bienvenue

Vous devriez pouvoir relancer une procédure avec l'huissier.

Par **P.M.**, le **17/02/2023** à **09:39**

Bonjour,

La prescription en matière de pension alimentaire est de 5 ans comme pour toute créance périodique mais s'il y a eu un Jugement cela peut être différent...

D'autre part, si l'employeur n'effectue pas la retenue à laquelle il est tenu, il devient responsable du manquement...

Par **Visiteur**, le **17/02/2023** à **09:42**

Bonjour,

Vous pouvez demander un paiement direct à la CAF.